

Image not found or type unknown



Recouvrement d'une dette auprès d'un huissier

Par **alaric13**, le **21/10/2009** à **11:39**

Bonjour,

Un huissier me doit 6500 euros pour avoir saisi mon compte courant alors que je venais de la payer en especes avec reçu .

J'ai fait appel au concilliateur qui n'a rien obtenu.

Comme ile ne me remboursait pas je suis allé au tribunal il a été condamné a payer en MAI 2009 .

Comme il ne me payait toujpurs pas le tribunal m'a dit : " il a demandé un délai "

Je crains que cet huissier utilise tous les moyens pour faire trainer .

Je n'ai encore pas demandé des dommages et intérêts le juge me consseillait de me faire rembourser ce qu'il me doit d'abord .

A ce jour aucune nouvelle Que puis-je faire ? Merci d'avance